

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 12 (1867)  
**Heft:** 21

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et 63 du règlement d'administration et qui par conséquent est refusé à l'estimation, sera exclu de toute indemnité soit de dépréciation et autres avantages, soit pour soins médicaux et frais de transport.

Si toutefois des officiers de l'état-major fédéral veulent monter à leurs périls et risques un cheval refusé à l'estimation, ils auront uniquement droit à une ration de fourrage.

D'autre part, tout officier dont le cheval remplira les conditions contenues dans les §§ 62 et 63 du règlement d'administration et qui aura été estimé, touchera en sus de la ration de fourrage une indemnité de cheval de 4 fr. par jour, plus celle allouée pour le transport et l'officier aura le droit de présenter son cheval à la clôture du service à l'examen et à la dépréciation.

Messieurs les officiers de l'état-major fédéral sont invités à se conformer, chacun en tant que cela peut le concerner, aux directions contenues dans la présente circulaire.

Agrérez, tit., l'assurance de notre parfaite considération.

*Le Commissariat central des guerres,*  
L. DENZLER, colonel.



## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

**Berne.** Octobre. (*Corresp. partic.*) En date du 21 octobre 1867, le département militaire fédéral a annoncé au Conseil fédéral qu'en exécution de l'arrêté du 19 juillet dernier les quatre batteries de fusées supprimées ont été remplacées par trois batteries rayées de 4 liv., dans l'élite ; qu'il a été créé une demi-compagnie de position dans l'élite et une demi-compagnie de position dans la réserve ; les trois batteries ont été réparties entre les cantons de Zurich, Berne et Argovie, tandis que les demi-compagnies ont été assignées au canton de Genève.

Ces unités tactiques ont été numérotées par le Conseil fédéral comme suit :

- La batterie de 4 liv. d'élite de Zurich, N° 28.
- » » » 4 » » » Berne, » 29.
- » « » 4 » » d'Argovie, » 30.
- La compagnie de position d'élite de Genève N° 31.
- » » de réserve » » » 59.

En vue de l'exécution de l'arrêté fédéral du 19 juillet dernier, touchant la transformation du matériel d'artillerie, le Conseil fédéral a autorisé son Département militaire à adresser une circulaire à tous les Gouvernements cantonaux.

Du reste une réjouissante activité règne dans toutes les sections du Département, sous l'impulsion de son habile et laborieux directeur.

Une dizaine d'officiers d'état-major fédéral, avec M. le lieut.-colonel Stocker comme chef de classe, travaillent assidûment au bureau d'état-major sous les ordres de M. le colonel Siegfried à des rédactions de mémoires et de tableaux propres à faciliter les mises sur pied des divisions. Ces officiers, qui par parenthèse sont en civil, procèdent aussi à des exercices de reconnaissance dans les environs de Berne

et ont une heure par jour d'entretien théorique sous la direction de M. le colonel Hofstetter. Prochainement va s'ouvrir à Thoune le cours extraordinaire des instructeurs de toutes armes pour la mise à l'étude du projet de nouveau règlement d'exercice d'infanterie, ensuite de l'adoption des fusils se chargeant par la culasse. Ce projet modifie d'une manière assez considérable le règlement actuel et y introduit d'heureuses simplifications, empruntées surtout aux expériences de l'armée prussienne. Les mouvements sont généralement accélérés et les commandements raccourcis. Ils viennent d'être imprimés et mis en circulation. La commission tactique assistera aux essais à la fin de l'école, du 17 au 23 novembre. A cet effet le département a fort à propos jugé convenable de l'agrandir et d'y ajouter des officiers de diverses armes, et celle-ci se trouve maintenant composée comme suit : MM. les colonels fédéraux Veillon, Isler, Schwarz, Salis, J., Hofstetter, Scherz, Schädler, Stadler, Scherer, Wieland, Lecomte ; lieutenants-colonels Stocker, Fögeli ; commandants de bataillon Fornaro, Roguin, Sessler ; major fédéral de Perrot.

M. le colonel Denzler a pris possession de son nouveau poste de commissaire des guerres en chef, et vous aurez déjà de ses nouvelles par les opportunes circulaires ci-jointes (voir plus haut).

Nous avons aussi eu dans nos murs ces jours-ci la commission dite stratégique (composée de MM. les colonels Schwarz, Aubert, Lecomte, Siegfried et de Sinner), chargée de déterminer certains projets de fortification dans les principales hypothèses de guerre qui pourraient se présenter. On dit que la commission pense entr'autres à demander l'établissement d'un ou deux ouvrages permanents à Bâle, pour couvrir les gares et le pont du Rhin, ainsi qu'à Olten, pour veiller à cet important carrefour de chemins de fer, en même temps passage de l'Aar. Quelques doubles têtes de pont sur l'Aar, sur la Reuss, sur la Limat et sur la Sarine, et un grand camp retranché autour de Berne seraient aussi préparés, de manière à pouvoir faire jouer immédiatement les pioches et les pelles au moment du besoin. Il ne serait peut-être pas sans intérêt que la question fût examinée à ses divers points de vue, militaire et politique, par les journaux éclairés des cantons.

La transformation des fusils marche maintenant d'un assez bon pas, et bientôt on pourra voir enfin le moment où nous jouirons d'un armement réel. Quant au modèle définitif voté et déjà payé par les chambres, on le cherche toujours. C'est maintenant un fusil Vetterli, soit Winchester très-perfectionné et simplifié, qui est le bijou à la mode, sous la réserve bien entendu que M. Amsler, le favori de la commission technique, n'annonce pas bientôt quelque chose de mieux. Les vues à ce sujet sont encore tellement dans le pot-au-noir qu'il serait même question de revenir de l'idée d'un fusil à répétition à celle du fusil simple. M. Vetterli a aussi un modèle de ces derniers qui ne saurait être dépassé en rapidité, assure-t-on, par aucun système répéteur. *Vedremos!* comme on dit au nouvel établissement qui fait les délices de la ville fédérale et de sa garnison.

Quoiqu'il en soit, qu'on se hâte d'en finir avec les essais et les perfectionnements ! Qu'on se hâte d'avoir des armes et non plus des projets. La Suisse a été la première nation de l'Europe à profiter des expériences de l'Amérique et à décider la

transformation de ses fusils, déjà au printemps 1865. Sera-t-il dit que, grâce aux lenteurs de notre commission technique, la Suisse sera la dernière en Europe munie de son armement ? Ah ! les gens qui veulent tout accaparer à eux, qui entreprennent tous les métiers, et qui finalement ne savent rien faire à temps, se chargent d'une lourde responsabilité devant le pays !

Heureusement il nous vient quelque consolation d'au-delà de l'Océan.

On a, par M. le capitaine contrôleur de Mechel envoyé récemment en Amérique pour y surveiller la commande des fusils Peabody, de bonnes nouvelles de cette opération. Prochainement la Suisse aura 10 mille de ces excellentes armes. La première livraison est partie le 10 de ce mois par les paquebots allemands. On pourra expérimenter bientôt si l'on ne ferait pas bien d'en demander tout de suite un plus grand nombre. On va nous expédier aussi la machine à fabriquer les cartouches métalliques, machine merveilleuse au moyen de laquelle on peut frapper 50 mille cartouches par jour.

M. Maurice Reymond, lieutenant à l'état-major d'artillerie, du Chenit (Vaud), 2<sup>me</sup> secrétaire du bureau fédéral d'artillerie à Arau, ayant demandé sa démission, le Conseil fédéral la lui a accordée avec remerciements pour les services qu'il a rendus. Le poste vacant est mis au concours. A cette occasion on parle d'une réorganisation générale de ce bureau, en vue d'une diminution de ses dépenses et d'une meilleure répartition des travaux qui incombent aux diverses sections de l'état-major. Pourquoi, par exemple, refuser aux ~~carabiniers~~ carabiniers et à la cavalerie ce qu'on accorde à d'autres avec tant de profusion ? pourquoi ne pas avoir aussi un bureau de carabiniers, à qui reviendrait de droit tout ce qui concerne le tir et les armes à feu portatives ?

---

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 19 octobre, a nommé au grade de commandant du 5<sup>me</sup> bataillon de réserve cantonale M. Henri *Henninger*, actuellement major au 45<sup>me</sup> bataillon ; M. F.-L. *Mayor*, à Echallens, capitaine de la compagnie du centre n° 2 du 11<sup>e</sup> bataillon de réserve cantonale ; M. Henri *Guisan*, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie du centre n° 3 du 50<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Dans sa séance du 22 octobre, le Conseil d'Etat a nommé M. Jules-Constant *Lecoultre*, à Gimel, major du 46<sup>e</sup> bataillon, au grade de commandant du 8<sup>e</sup> bataillon de réserve cantonale ; M. François *Devenoge*, à Dizy, capitaine de chasseurs de gauche du 111<sup>e</sup> bataillon de réserve fédérale ; M. *Jaquier*, Franç.-Rod., à Prahins, capitaine des chasseurs de gauche du 50<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Dans sa séance du 30 octobre, il a nommé : MM. *Decollogny*, Jules-Henri, à Apples, major du 46<sup>e</sup> bataillon d'élite ; *Vincent*, Lucien, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie du centre n° 2 du 5<sup>e</sup> bataillon R. C.

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre, il a nommé : MM. *Dufour*, Vincent, à Charnex, major du 26<sup>e</sup> bataillon, commandant du 70<sup>e</sup> bataillon d'élite ; *Durussel*, Emile, à Donneloye, capitaine du centre n° 4 du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite ; *Capt*, Hector, au Solliat, lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite du 10<sup>e</sup> bataillon R. C.

7° Trois batteries de campagne avec des canons rayés et des obusiers du meilleur modèle. A ces batteries, très bien montées, on doit en ajouter une autre de quatre obusiers de montagne, qui seront peut-être remplacés par les petits canons à manivelle arrivés récemment ;

8° Un corps de génie indigène ;

9° Enfin un corps du train, un service d'ambulance et un bataillon de vétérans sédentaires qui, au besoin, peuvent tenir garnison.

Il y a en outre un état-major général auquel appartiennent des officiers indigènes et étrangers.

L'armement est aussi bon que celui des meilleures troupes de l'Europe. Sous peu, les soldats pontificaux auront même les nouveaux fusils se chargeant par la culasse.



**Tessin.** — Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 5 novembre 1867, a nommé M. *Jean Chicherlo-Sereni*, de Bellinzona, au grade de 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de guides.

**Fribourg.** — M. *Repond*, commandant du 99<sup>e</sup> bataillon de réserve, ayant obtenu sa démission par raison d'âge, a été remplacé par M. *Sudan*, Jean-Baptiste, commandant du 39<sup>e</sup> bataillon d'élite.

M. *Egger*, Xavier, major de ce bataillon, en a été nommé commandant, et M. *Reynold*, Alfred, capitaine aide-major, a été promu major du même bataillon.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 6 novembre 1867, MM. *Butticaz*, Henri, à Treytorrens, major du bataillon d'élite n° 45 ; *Chausson*, Paul-Frédéric, à Aigle, major du bataillon d'élite n° 26 ; *Viquerat*, F., à Donneloye, lieutenant au n° 2 du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Le 7, MM. *Ducret*, Constant, à Lausanne, major du 113<sup>e</sup> bataillon R. F. ; *Faraudo*, Georges, à Lausanne, major commandant le 6<sup>e</sup> bataillon R. C. ; *Favre*, F.-L., à Thierrens, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 2<sup>e</sup> bataillon R. C.

Le 8, M. *Dazimond*, Antoine-Marc, à Eysins, capitaine du centre n° 3 du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Le 9, MM. *Gloor*, Ch.-Isaac, à Echallens, lieutenant des chasseurs de droite du 70<sup>e</sup> bataillon d'élite ; *Thuillard*, Jean-Louis, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la même compagnie.

Le 11, MM. *Rossey*, Henri, à Lachaux, capitaine du centre n° 4 du 70<sup>e</sup> bataillon d'élite ; *Perey*, Auguste, à Chavornay, lieutenant du centre n° 3 du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Le 12, MM. *Mabille*, Gustave, à Yverdon, lieutenant du centre n° 3 du 26<sup>e</sup> bataillon d'élite ; *Millioud*, Constant, à Penthérez, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Le 15, MM. *Meylan*, Henri, à Lausanne, capitaine du centre n° 3 du 113<sup>e</sup> bataillon R. F. ; *Emery*, Louis, à Yverdon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 12<sup>e</sup> bataillon R. C. ; *Pittet*, Constant-Armand, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 9<sup>e</sup> bataillon R. C.

Il a également nommé :

M. le commandant *Henninger*, membre de la commission de la 1<sup>re</sup> section du 3<sup>e</sup> arrondissement, en remplacement de M. Morin, démissionnaire, et M. le major *Butticaz*, membre de la commission de la 2<sup>e</sup> section du même arrondissement, en remplacement de M. Mercanton, aussi démissionnaire.

#### Errata.

Dans notre dernier numéro, page 495, ligne 20, il a été omis le nom de M. le colonel *Paravicini*, au nombre des membres de la commission stratégique.

Même page, ligne 12, il a été omis le nom de M. le colonel *Philippin*, au nombre des membres de la commission tactique.